



2019

# Ambert Livradois Forez Communauté de communes

Rapport sur l'état de l'EPCI



## Table des matières

Introduction .....	2
I. LES EFFECTIFS .....	3
II. DUREE DU TRAVAIL .....	7
III. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL .....	8
IV. L'ABSENTEISME .....	8
V. FORMATION .....	13
VI. REMUNERATIONS.....	13
VII. PROGRESSION DE CARRIERE.....	13
VIII. ACTION SOCIALE.....	14

## Introduction

### **Règlementation et objectifs du bilan social :**

L'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'obligation pour l'autorité territoriale de présenter, au moins tous les deux ans au CTP un rapport sur l'état de la collectivité. Il synthétise en un document unique les principales données quantitatives afin d'apprécier l'état du personnel de la collectivité. Le décret 97-443 du 25 avril 1997 modifié et l'arrêté du 28 septembre 2015 les obligations des collectivités en matière de bilan social et les principaux indicateurs contenus dans le rapport. Le rapport fait l'objet, après débat, d'un avis du Comité Technique. Ce rapport indique les principales caractéristiques des effectifs des agents des collectivités territoriales et établissements publics. Il s'intéresse notamment aux évolutions en termes de statuts, de formation professionnelle, de mobilité, d'absentéisme ou encore de rémunération. Le bilan social est à la fois un outil de dialogue social, de gestion des ressources humaines (prévisions de recrutement) ainsi qu'un instrument de comparaison dans l'espace et le temps. Il offre une vision globale et dynamique des ressources humaines et constitue un outil de suivi de l'évolution des effectifs des collectivités territoriales.

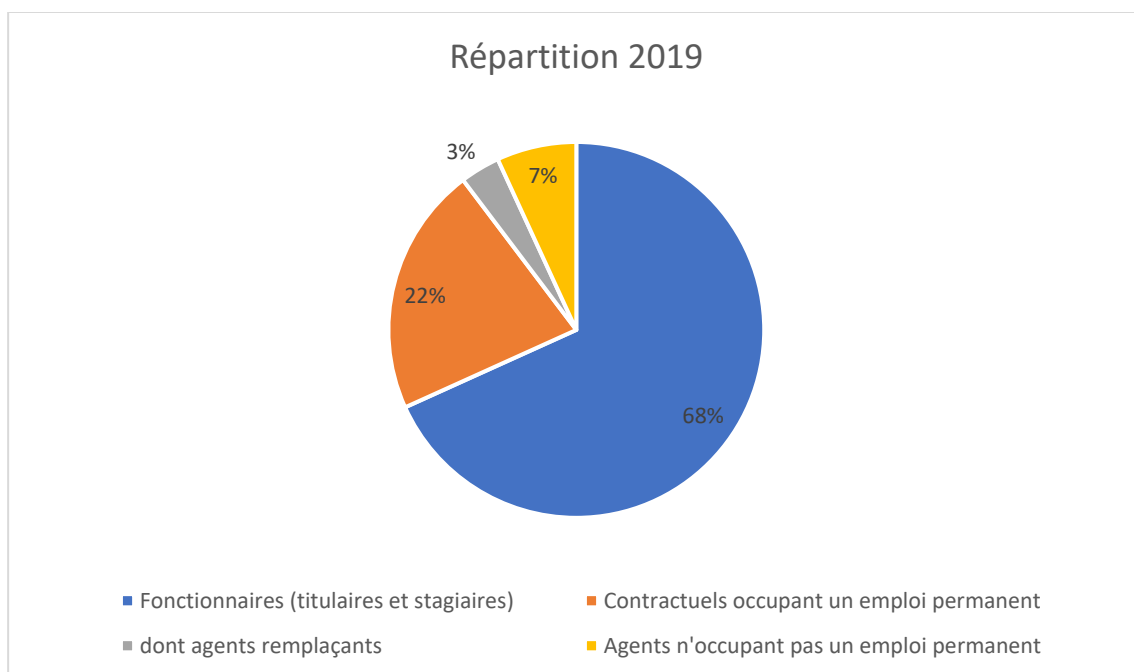
## I. LES EFFECTIFS

### 1. Répartition des agents par statut (au 31/12/2019)

Effectifs globaux

	2018	2019
<b>Agents en position d'activité (tous statuts)</b>	<b>240</b>	<b>225</b>
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	154	159
Contractuels occupant un emploi permanent	58	50
<i>dont agents remplaçants</i>	19	8
Agents n'occupant pas un emploi permanent	28	16

La baisse d'effectif global entre 2018 et 2019 s'explique par le transfert du personnel de l'EHPAD vers le CIAS.

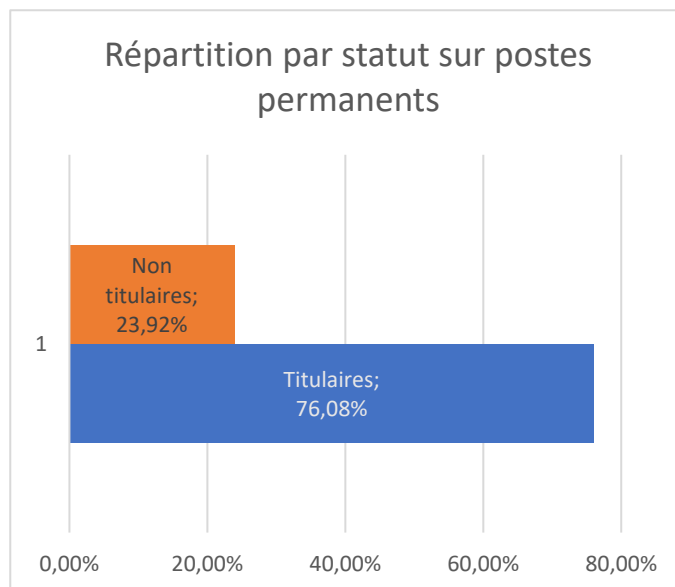


#### Agents sur emplois permanents :

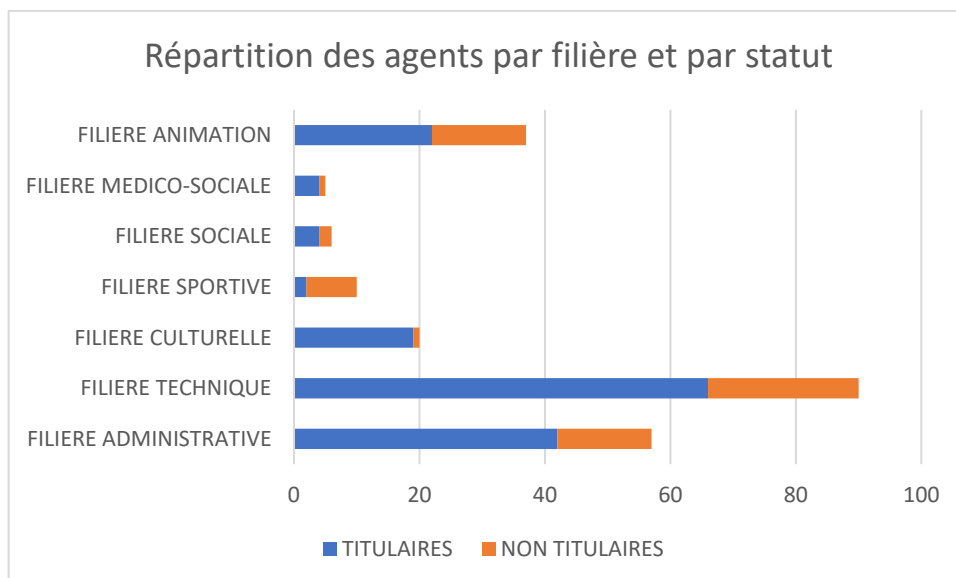
Effectifs	au 31/12/2019	Pourcentage	FPT (chiffres 2017)
Titulaires	159	76.08%	80,2%
Non titulaires	50	23.92%	16,9%
Autres statuts			3,1%
<b>TOTAL</b>	<b>209</b>		

76% des agents sont titulaires de la fonction publique conformément à la réglementation en vigueur. Ce pourcentage est inférieur à la moyenne de la FPT mais conforme à la moyenne dans les établissements intercommunaux.

Les 24% de contractuels sont répartis sur trois motifs : les CDI pour les agents en contrat depuis plus de 6 ans, les remplacements et le défaut de candidature de personnel titulaire.



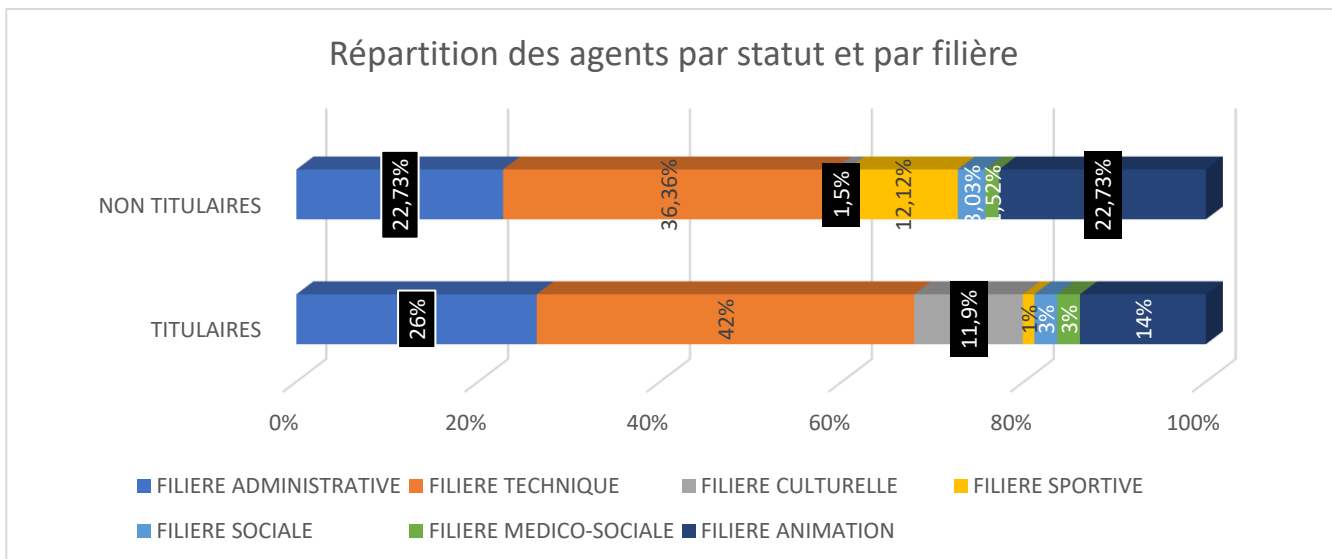
## 2. Répartition des agents par filières selon leur statut (tous agents)



La répartition du personnel contractuel est assez homogène entre toutes les filières. On peut cependant noter une proportion de contractuels un peu plus élevée au sein de la filière sportive et de la filière animation. Cela s'explique par la nécessité de maintenir un taux d'encadrement qui fluctue en fonction de la fréquentation des établissements pour la filière animation. Concernant la filière sportive, la part de contractuels s'explique par la difficulté à recruter du personnel titulaire du concours d'APS sur les postes de maître-nageur.

En outre, il est à noter la particularité d'Ambert Livradois Forez qui, du fait de la fusion, peut de manière marginale avoir une répartition des cadres d'emplois qui n'est pas en complète adéquation avec le poste occupé.

### 3. Répartition des agents par statut et par filière

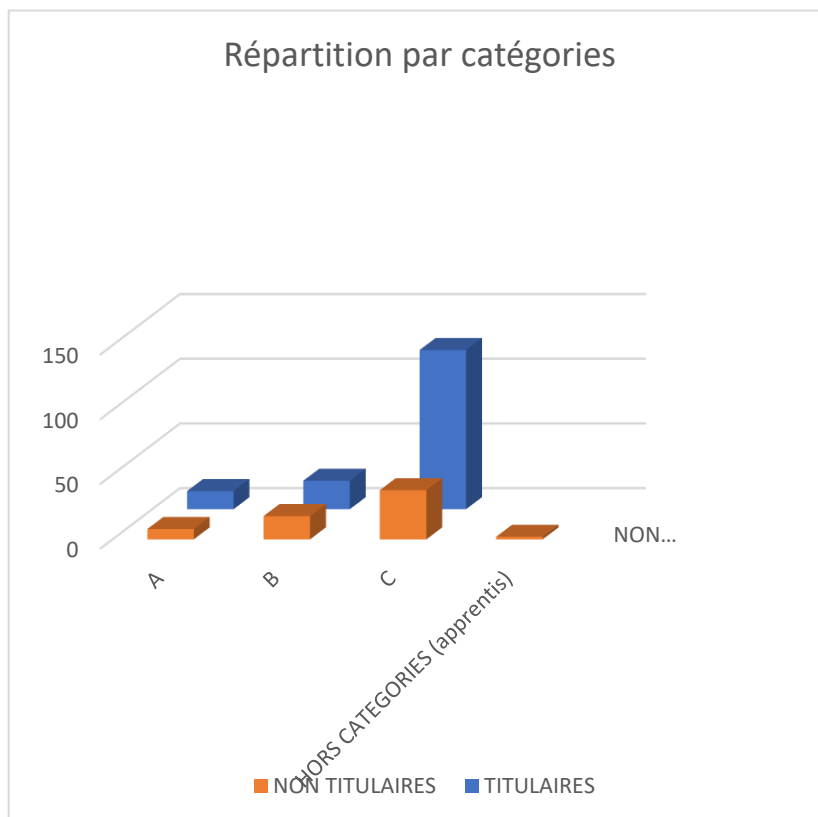


On note une certaine stabilité de la répartition des statuts. Le transfert de l'EHPAD vers le CIAS altère la comparaison avec l'exercice antérieur.

### 4. Répartition par catégories hiérarchiques

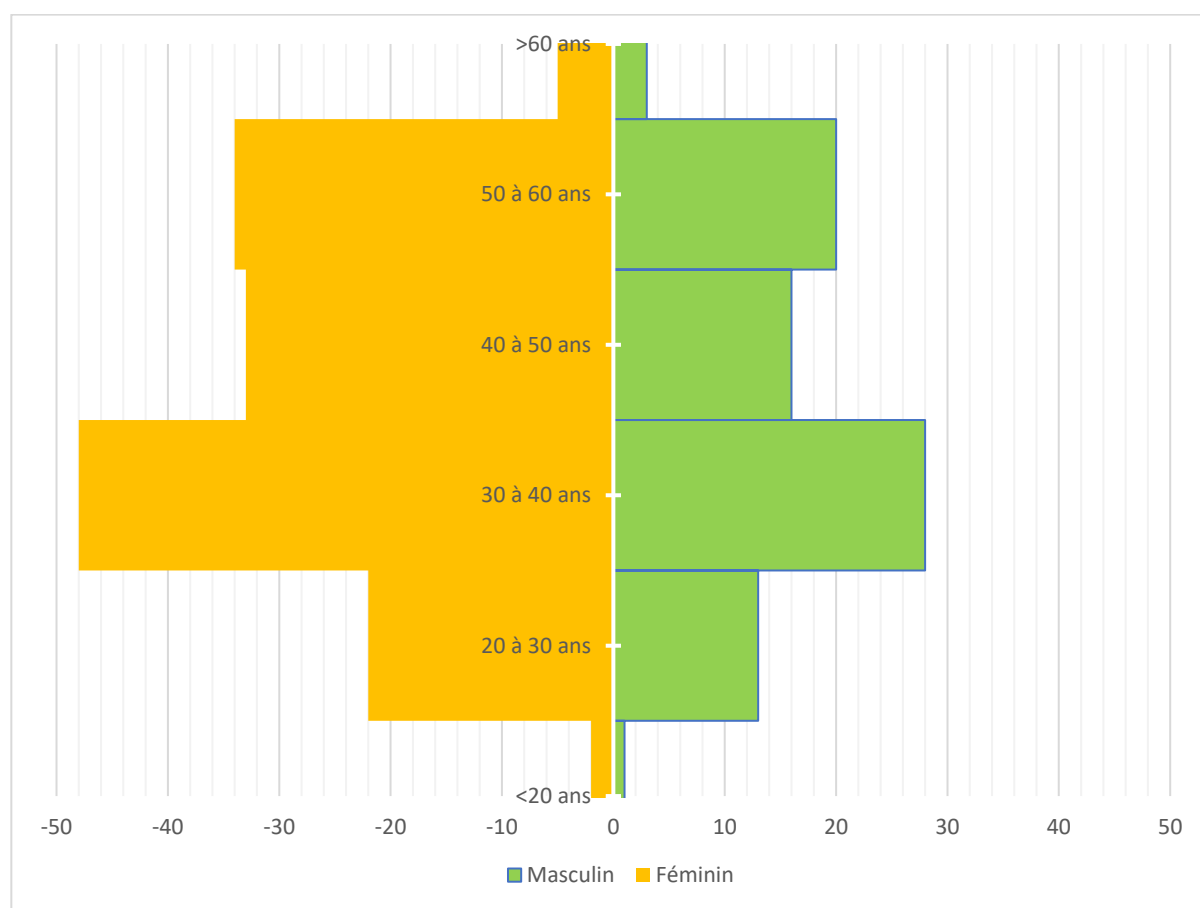
La répartition par catégories à Ambert Livradois Forez communauté de communes correspond aux moyennes nationales dans la fonction publique territoriale. (Fonction publique chiffres clés 2017 annexe 3).

A noter que les chiffres présentés correspondent à l'ensemble de la FPT toutes catégories d'établissements et de collectivités confondues.



CATEGORIE	TITULAIRES	NON TITULAIRES	Pourcentage effectif total	FPT (chiffres 2017)
A	14	8	9.78%	9,5%
B	22	18	17.78%	14,6%
C	123	38	71.56%	75,7%
HORS CATEGORIES (apprentis)		2	0.89%	0.9%

## 5. Répartition par âge et sexe



L'âge moyen des agents de la communauté de communes est de 41,12 ans (41,97 ans en 2018). La moyenne d'âge nationale dans les établissements intercommunaux est de 43.8 ans.

Il est à noter que 35 agents ont 55 ans et plus. Les départs en retraite devront être anticipés et faire l'objet d'une réflexion globale d'organisation des services en amont.

## 6. Les travailleurs en situation de handicap

Nombre d'agents en situation de handicap : 12

Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap par rapport à l'effectif permanent hors remplacement et contrats aidés : 6%

Montant des marchés publics passés dans l'année couvrant partiellement l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap : 25 546.18€ (1.47)

Taux d'emploi légal de travailleurs en situation de handicap : 7,47%

Taux règlementaire 6%

## 7. Les reclassements et inaptitudes

Au 31/12/2019 :

- 1 agent reclassé
- 1 agent en inaptitude avec reclassement proposé refus du médecin généraliste (après accord de la médecine du travail)
- 1 agent inapte à son grade, période de préparation au reclassement préconisée par le comité médical, acceptée par l'agent, en attente de convention.

## II. DUREE DU TRAVAIL

### 1. Durée du travail

La durée du travail au sein d'Ambert Livradois Forez communauté de communes correspond à la durée légale du travail. Les agents soumis à des sujétions particulières bénéficient d'une majoration légale.

### 2. Répartition des temps complets et non-complets

Le rapport concernant l'égalité professionnelles entre les hommes et les femmes fait apparaître que les temps non-complets sont majoritairement féminins.

¾ des agents à temps non complets sont des femmes et ¼ des femmes travaillant pour ALF travaillent à temps non complet.

			Répartition des types de temps par sexe		Répartition des types de temps pour chaque sexe	
	Femmes	Hommes	% F	% H	% F	% H
Temps complets	110	70	61%	38%	76%	86%
Temps non complets	34	11	76%	24%	24%	14%
Total	144	81				

Ambert Livradois Forez communauté de communes s'efforce de réduire les temps non-complets afin de réduire la précarité de ses agents et de lutter ainsi contre les inégalités femmes/hommes.

Nombre d'équivalents temps plein : 189.68

### 3. CET (comptes épargne temps)

Pour mémoire, tout agent en contrat de plus d'un an peut demander à bénéficier d'un compte épargne temps. Celui-ci est alimenté chaque fin d'année au vu des jours de repos restants. Les agents doivent avoir bénéficié au minimum de 20 jours de repos dans l'année pour pouvoir verser des jours au CET. En fin d'année les agents ayant plus de 20 jours inscrits sur leur CET peuvent demander à se faire payer les jours au-delà de 20 dans la limite de 10 jours par an. La loi a été assouplie concernant cette monétisation, mais Ambert Livradois Forez communauté de communes a choisi de maintenir les règles antérieures afin d'encourager les agents à poser leurs jours de congés.



Au total 187 agents bénéficient d'un compte-épargne temps.

## 4. Télétravail

Une expérimentation de mise en place du télétravail est en cours depuis mars 2019. L'ouverture à l'ensemble des agents est prévue pour 2020.

### III. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

277 mouvements de personnels enregistrés en 2019 (dont arrivées et départs multiples des saisonniers et contrats de remplacement)

#### 1. Nature des mouvements

##### Arrivée et départ en 2019

- 39 animateurs ont fait un ou plusieurs contrats saisonniers (vacances scolaires) (les agents saisonniers présents sur plusieurs périodes ne sont comptabilisés qu'une seule fois)
- 21 emplois saisonniers hors animateurs (les agents saisonniers présents sur plusieurs périodes ne sont comptabilisés qu'une seule fois)
- 36 agents en remplacement :
  - o 22 ont terminé leur contrat en 2019
  - o 7 étaient présents au 1<sup>er</sup> janvier 2020
  - o 6 ont été recrutés sur un autre poste au terme de leur remplacement
  - o 1 a été stagiaire

##### Arrivées en 2019

- 2 agents en contrat temporaire
- 2 apprentis sont arrivés en 2019 et font toujours partie de l'effectif
- 16 agents contractuels recrutés sur des postes permanents dont 9 nouveaux postes (voir création de postes 2019)

##### Départs en 2019

- 5 agents en contrat temporaire ont eu un renouvellement de CDD
- 2 départs d'agents contractuels sur postes permanents

##### Changements de situation en 2019

- 10 renouvellements d'agents contractuels sur postes permanents
- 5 agents contractuels ont été stagiaires
- 1 agent en détachement pour stage sur emplois réservés
- 3 titulaires sont arrivés dans l'établissement par voie de mutation
- 3 agents en disponibilité ont demandé une réintégration pour mutation
- 2 agents ont demandé une disponibilité pour convenance personnelle
- 1 titulaire a démissionné

## 2. Créations de postes permanents 2019

- Réouverture de la piscine, création de postes
  - o 3 ETP de MNS ETP
  - o 2 postes d'agents d'accueil/entretien 20h hebdomadaires
  - o 2 postes de MNS apprentis
  - o 2 postes saisonniers
- Intégration ALSH Ambert :
  - o 2 ETP animateurs
  - o 1 poste saisonnier
  - o 1 poste entretien 8,5h hebdomadaires
- 1 ETP conseillère en prévention des risques professionnels
- 1 ETP chargé de commande publique
- 1 ETP Directrice du pôle technique adjointe
- 1 ETP assistante administrative du service bâtiment
- 1 ETP apprenti RGPD

## 3. Mises à disposition 2019

- Mise à disposition du CIAS à titre onéreux de la (du) directrice(teur) du pôle social à raison de 20% du temps de travail pour exercer les missions de direction du CIAS.
- Mise à disposition du CIAS à titre onéreux de l'assistant(e) de direction du pôle social à raison de 20% du temps de travail pour exercer les missions d'assistant(e) de direction du CIAS.
- Mise à disposition à titre onéreux des 3 agents de l'ISDND au VALTOM (+ mise à disposition des agents d'encadrement et des services supports au prorata de leur temps de travail)
- Mise à disposition d'un agent à titre onéreux du service lecture publique à la PMI à raison de 2 jours par mois.
- Mise à disposition d'un agent administratif au PNR dans le cadre du transfert de la compétence animation des contrats territoriaux de la Dore.

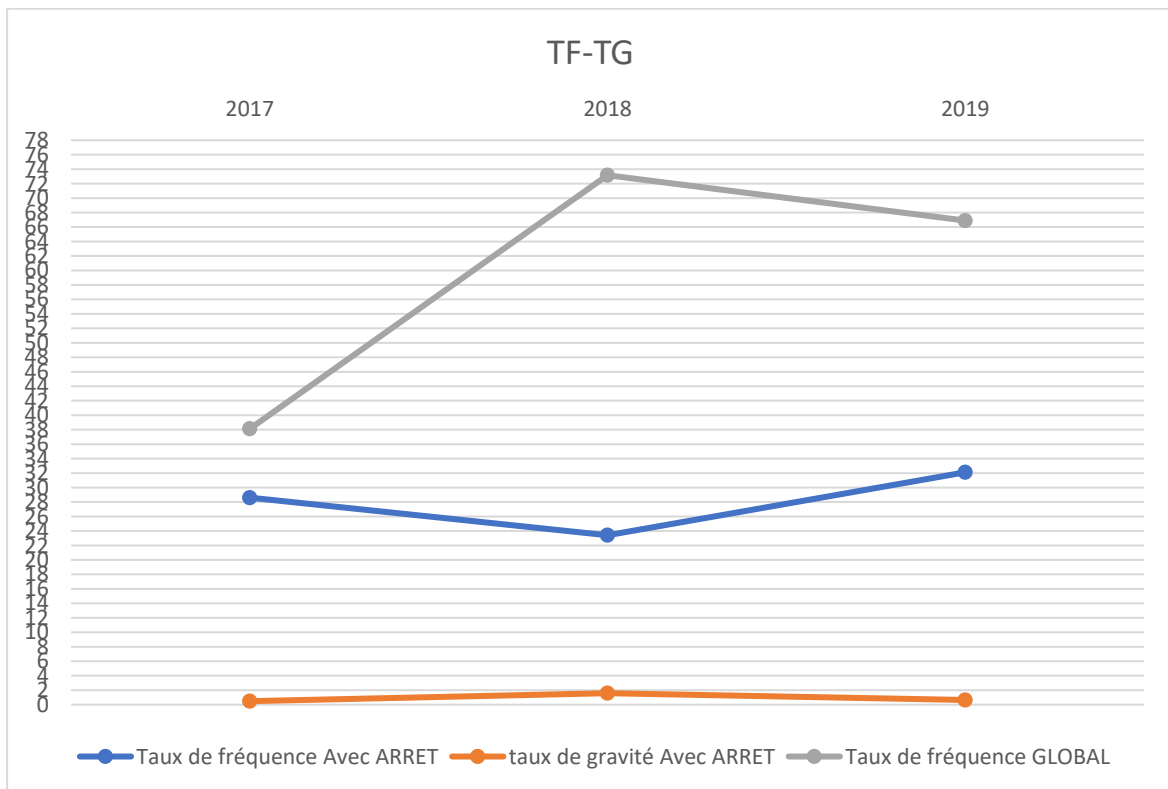
## IV. L'ABSENTEISME

### 1. Accidents du travail

Sur l'ensemble des effectifs, y compris agents sur emplois non permanents.

	Nombre	Nombre de jours perdus
Accident de Service et de travail	22	566
Accident de trajet	2	139
Maladie professionnelle	0	0
maladie ordinaire	128	2427
congé longue maladie	5	1568
congé grave maladie	1	361
temps partiel thérapeutique	3	166
paternité	3	33
maternité + congé patho		1363
nombre de saisine comité médical	10	
nombre de saisine commission de réforme	1	

2019 CC ALF		
taux de fréquence		
taux de fréquence AT	$\frac{\text{Nbre AT avec arrêt} \times 1000000}{\text{nbre total heures payées}}$	32.010778
Indice de fréquence AT	$\frac{\text{Nombre AT avec arrêt} \times 1000}{\text{nbre total heures payées} / 1607}$	51.4413202
taux de fréquence ATRA	$\frac{\text{Nbre ATRA avec arrêt} \times 1000000}{\text{nbre total heures payées}}$	2.91007072
Indice de fréquence ATRA	$\frac{\text{Nbre ATRA avec arrêt} * 1000}{\text{nbre total heures payées} / 1607}$	4.67648365
Taux de gravité		
taux de gravité AT	$\frac{\text{Nbre jours d'arrêt de travail liés à AT} \times 1000}{\text{nbre total heures payées}}$	0.58492422
taux de gravité ATRA	$\frac{\text{Nbre jours d'arrêt de travail liés à ATRA} \times 1000}{\text{nbre total heures payées}}$	0.0203705



## 2. Les autres motifs d'absence

Nombre ETP : 200,45 (211.53 ETP glissants concernant la maladie en 2019)

Nombre de jours travaillés : 49 090

- Maladie ordinaire : 2 427 j (4,99%)
  - o 15 de moins de 3 jours
  - o 87 entre 3 et 21 jours
  - o 19 entre 22 et 89 jours
  - o 7 de plus de 90 jours
- Maladie longue durée (CLM, CLD, CGM) : 1 929 j (6 agents) (3.73%)
- Congés paternité : 3 agents (33 jours)
- Congés maternité : 11 agents (1405 jours)

### 3. La prévention des risques professionnels

AGENTS AFFECTES A LA PREVENTION

	Effectif au 31/12/2019 des agents de la collectivité
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	4
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	2
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) via le CDG	1
Médecins de prévention	1
Infirmière / ergonome	1
Psychologue du travail	1

ACTION DE FORMATION EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Intitulé de la formation	nombre d'heure de formation	Nombre agents	Montant
Conseiller prévention	12	1	0
assistant prévention initiale	60	2	0
formateur PRAP IBC	70	1	0
condition de réussite d'une démarche PRAP	7	1	0
acteur PRAP IBC	140	10	0
acteur PRAP PE	77	11	0
SST initiale	28	2	0
SST MAC	35	5	0
Amiante : mieux la connaître pour se protéger	10h30	1	0
risque liés aux travaux en hauteur	70	5	0
conduire une démarche de prévention des RPS	7	2	0
L'aménagement ergonomique des postes administratifs	7	1	0
L'accueil sécurité des nouveaux arrivants	7	1	0
membre du CHSCT	228	8	2700
Accueil en déchetterie - usagers difficile	168	12	0
gestes 1er secours	44	8	289.6
caces EC 2 - 4 - 7 - 8	56	3	2600
FCO	105	3	1500
habilitation électrique	7	1	190
Remorques BE	42	2	1260
Permis super lourds	70	1	3500

## V. FORMATION

Voir plan de formation

## VI. REMUNERATIONS

		cat A	cat B	cat C	ensemble
Femmes	moyenne	2 249 €	1 995 €	1 601 €	1 744 €
Hommes	moyenne	2 824 €	1 871 €	1 663 €	1 794 €

<b>DECILES</b>	<b>Moyenne de rémunération mensuelle par décile</b>	<b>Dispersion au sein de chaque décile (écart entre la rémunération le plus haute et rémunération la plus basse au sein du décile)</b>
<b>D10</b>	1 355.63	164.79
<b>D9</b>	1 463.84	70.18
<b>D8</b>	1 536.65	50.41
<b>D7</b>	1 577.71	35.04
<b>D6</b>	1 642.38	66.25
<b>D5</b>	1 709.86	68.32
<b>D4</b>	1 775.46	59.04
<b>D3</b>	1 873.77	122.50
<b>D2</b>	2 051.66	250.90
<b>D1</b>	2 624.73	1 335.66

## VII. PROGRESSION DE CARRIERE

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Avancements de grade à l'ancienneté	8	6	14
Avancements de grade par examen professionnel	1	2	3
TOTAL	9	8	17

## VIII. ACTION SOCIALE

Participations employeurs aux mutuelles santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Catégorie A	10	9
Catégorie B	9	21
Catégorie C	54	98
<b>Nombre total de bénéficiaires</b>	<b>73</b>	<b>128</b>

### COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

#### Bilan des prestations 2019

Remarques : Ce bilan des prestations recense l'essentiel des prestations versées aux agents, mais ne constitue pas la liste exhaustive des éléments nécessaires au calcul du taux de retour d'une collectivité. Certaines prestations ne figurent pas dans ce bilan : consultation juridique, achat de véhicules neufs ou d'occasion, écoute sociale. Toute autre prestation accordée cette année à un agent bénéficiaire au titre de l'année 2018 figure dans ce bilan.

Total des prestations versées directement : 37 167, 00 €

Total des avantages : 5 020, 00 €

<b>AIDES</b>		<b>Total : 21 834,21 €</b>		
<b>Type d'aide</b>	<b>Nombre d'utilisateurs</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Montant</b>	
ACCUEIL DE LOISIRS	11	20	926,25 €	
CARTE DE PECHE	7	7	132,00 €	
DEMEMAGEMENT	1	1	200,00 €	
DEPART A LA RETRAITE	1	1	280,00 €	
ENFANT HANDICAPE TH 50-79	1	2	460,00 €	
ENFANT HANDICAPE TH 80	1	1	600,00 €	
GARDE JEUNE ENFANT	22	26	3 401,96 €	
MARIAGE-PACS	7	7	1 610,00 €	
MEDAILLE D'OR	1	1	245,00 €	
NAISSANCE-ADOPTION-RECONNAISSANCE	12	12	2 640,00 €	
NOEL DES ENFANTS	62	99	2 970,00 €	
PERMIS CHASSE	13	14	280,00 €	
RENTREE SCOLAIRE 11-18 ans	31	43	1 904,00 €	
RENTREE SCOLAIRE 19-26 ans	14	17	1 792,00 €	
SEJOUR CLASSE D'ENVIRONNEMENT	3	5	264,00 €	
SEJOUR LINGUISTIQUE	4	5	328,00 €	
SEJOUR VACANCES ENFANTS	31	52	3 460,00 €	
SEJOUR VACANCES RETRAITES	1	1	61,00 €	
SOUTIEN EVEIL CULTUREL	4	4	120,00 €	
VACANCES SANS ENFANT A CHARGE	2	2	160,00 €	
<b>Total AIDES :</b>		<b>320</b>	<b>21 834,21 €</b>	
<b>Cotisation URSSAF :</b>			<b>2 522,00 €</b>	

Figurent ici le nombre et la somme payée par type d'aide. Certaines aides sont soumises à cotisations URSSAF. Les montants indiqués correspondent aux sommes versées aux agents et ne prennent pas en compte les cotisations URSSAF (part patronale et salariale) payées directement par le CNAS. L'URSSAF représente en moyenne environ 11.55 % du montant total des aides.

**CESU** **Total : 3 840,20 €**

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
CESU	19	64	3 840,20 €
<b>Total CESU :</b>		<b>64</b>	<b>3 840,20 €</b>

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

**PECV** **Total : 3 110,00 €**

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
T1 - 200€ - 5X40 EUROS	3	3	270,00 €
T1 - 200€ - 8X25 EUROS	2	2	180,00 €
T1 - 400€ - 10X40 EUROS	4	4	520,00 €
T1 - 400€ - 5X80 EUROS	8	9	1 170,00 €
T1 - 400€ -8X50 EUROS	3	3	390,00 €
T2 - 200€ - 5X40 EUROS	1	1	40,00 €
T2 - 200€ - 8X25 EUROS	2	2	80,00 €
T2 - 400€ - 10X40 EUROS	1	1	80,00 €
T2 - 400€ -8X50 EUROS	1	1	80,00 €
T3 - 400€ - 10X40 EUROS	2	2	120,00 €
T3 - 400€ - 5X80 EUROS	2	2	120,00 €
T3 - 400€ -8X50 EUROS	1	1	60,00 €
<b>Total PECV :</b>		<b>31</b>	<b>3 110,00 €</b>

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS T1, T2, T3 correspondent aux tranches d'imposition 1,2 et 3 et plus.

**COUPONS SPORT** **Total : 846,00 €**

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
COUPONS SPORT	27	35	846,00 €
<b>Total COUPONS SPORT :</b>		<b>35</b>	<b>846,00 €</b>

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

**CHEQUES LIRE/DISQUE/CULTURE** **Total : 506,25 €**



Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
CHEQUE-CULTURE	8	8	236,25 €
CHEQUES LIRE-DISQUE	12	12	270,00 €
Total CHEQUES LIRE/DISQUE/CULTURE :		20	506,25 €

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

### BILLETTERIE Total : 2 114,49 €

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
AUTRES	1	2	12,00 €
CINEMA	27	38	708,49 €
LOISIRS	3	4	74,00 €
PARCS	26	46	572,00 €
SORTIES	5	10	104,00 €
SPECTACLES	27	44	644,00 €
Total BILLETTERIE :		144	2 114,49 €
Montant remise billetterie :			1 762,00 €

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de billets et le montant correspond à la participation du CNAS.

### SEJOURS Total : 2 394,84 €

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
DEMI-PENSION	1	1	328,99 €
LOCATION	2	2	146,29 €
SEJOUR ADULTE ETRANGER	1	1	359,00 €
SEJOUR ADULTE FRANCE	18	23	1 442,56 €
SEJOURS JEUNES UCPA	1	1	118,00 €
Total SEJOURS :		28	2 394,84 €
Remises Séjours Partenaires :			2 944,00 €

Les montants indiqués par le voyageur correspondent à la part uniquement prise en charge par le CNAS. La réduction appliquée par le partenaire vacances (de 5 à 35%) n'est pas intégrée.

### AVANTAGES AU QUOTIDIEN Total : 164,00 €

Type d'aide	Nombre d'utilisateurs	Nombre de demandes	Montant
ABONNEMENTS	5	13	132,00 €
CHEQUES REDUCTION	3	10	32,00 €
TOTAL AVANTAGES AU QUOTIDIEN :		23	164,00 €

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre d'articles ou de commandes et le montant correspond à l'économie réalisée par l'agent.

**PRETS CNAS** **Total : 5 000,00 €**

<b>Type d'aide</b>	<b>Nombre d'utilisateurs</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Montant</b>	
01A-VOITURE		1	1	5 000,00 €
Total PRETS CNAS :			1	5 000,00 €
Economie sur Prêts CNAS :				150,00 €

Le montant total des prêts n'est pas intégré dans le total des prestations. Sur ces prêts, les agents bénéficient d'un taux d'environ 1,5%, soit un différentiel d'environ 3% comparé aux prêts à la consommation classique proposés par les banques.

ANNEXE 1 : Détail de la répartition par statut,  
 filière et cadre d'emploi

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total
	Temps complet	Temps non complet			Total	Hommes	Femmes	
		Par quotité						
		moins de 17 H 30	17 H 30 à moins de 28 H	28 H ou plus				

**FILIERE  
ADMINISTRATIVE**

Attaché hors classe					0			0
Directeur territorial					0			0
Attaché principal	2				2	1	1	2
Attaché	10	0	0	1	11	3	8	11
Attaché stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ATTACHES</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

Rédacteur principal de 1ère classe	6	1	0	0	7	0	7	7
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	0	0	1	0	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	6	1	0	0	7	1	6	7
Rédacteur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>REDACTEURS</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	1	0	0	5	0	5	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3	3	1	0	7	0	7	7
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	11	2	0	0	13	1	12	13
Adjoint administratif stagiaire	2	0	0	0	2	0	2	2
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>26</b>	<b>27</b>

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>6</b>	<b>49</b>	<b>55</b>
-------------------------------	-----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------

**FILIERE TECHNIQUE**

Ingénieur hors classe					0			0
Ingénieur principal	2				2	2	0	2
Ingénieur	2	0	0	0	2	1	1	2
Ingénieur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>INGENIEURS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	
	Temps complet	Temps non complet				Total	Hommes		Femmes
		Par quotité							
		moins de 17 H 30	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus					

Technicien principal de 1ère classe	1	0	0	0	1	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	1	0	0	0	1	0	1	1
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	1	1	0	1
Technicien	4	0	0	0	4	2	2	4
Technicien stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TECHNICIENS</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

Agent de maîtrise principal	5	0	0	0	5	5	0	5
Agent de maîtrise	4	0	0	0	4	1	3	4
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

Adjoint technique principal de 1ère classe	19	0	1	1	21	16	5	21
Adjoint technique principal de 2ème classe	17	0	3	1	21	11	10	21
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	1	1	0	1
Adjoint technique	11	5	7	1	24	15	9	24
Adjoint technique stagiaire	4	0	0	1	5	4	1	5
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>52</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>72</b>

Adjoint technique principal de 1ère classe					0			0
Adjoint technique principal de 2ème classe					0			0
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire					0			0
Adjoint technique					0			0
Adjoint technique stagiaire					0			0
<b>ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>72</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>92</b>	<b>60</b>	<b>32</b>	<b>92</b>
--------------------------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------

	<b>Tous emplois</b>					<b>Tous emplois</b>		<b>Total</b>
--	---------------------	--	--	--	--	---------------------	--	--------------

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	Temps non complet				Total	Hommes	Femmes	
		Par quotité							
		moins de	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus					

**FILIERE CULTURELLE**

Bibliothécaire principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	1	0	0	0	1	0	1	1
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>BIBLIOTHECAIRE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	0	0	0	2	0	2	2
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0	0	0	1	1	0	1	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	0	1	0	1	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	1	1	0	2	1	1	2
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Grades	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes
--------	---------------	-------------------	--	--	--------	--------

Cadres d'emplois FILIERES	Par quotité				Total			
	moins de	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus					
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	2	0	0	0	2	0	2	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	4	0	1	0	5	0	5	5
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	5	1	0	0	6	0	6	6
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>20</b>

### FILIERE SPORTIVE

Educateur principal de 1ère classe	2	0	0	0	2	0	2	2
Educateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	7	0	0	0	7	4	3	7
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EDUCATEURS DES APS</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>

### FILIERE SOCIALE

Educateur principal de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	2	0	0	0	2	0	2	2
Educateur de jeunes enfants stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Agent social principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	1	0	0	0	1	0	1	1
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	2	0	0	1	3	0	3	3
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>AGENTS SOCIAUX</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

	Tous emplois					Tous emplois		Total
--	--------------	--	--	--	--	--------------	--	-------

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	Temps non complet				Total	Hommes	Femmes	
		Par quotité							
		moins de 17h30	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus					

### FILIERE MEDICO-SOCIALE

Infirmier en soins généraux hors classe	2	0	0	0	2	0	2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure					0			0
Infirmier en soins généraux de classe normale					0			0
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire					0			0
<b>INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Infirmier de classe supérieure					0			0
Infirmier de classe normale					0			0
Infirmier stagiaire					0			0
<b>INFIRMIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	0	0	0	1	0	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	1	0	0	2	0	2	2
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>AUXILIAIRES DE PUERICULTURE</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Auxiliaire de soins principal de 1ère classe					0			0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe					0			0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire					0			0
<b>AUXILIAIRES DE SOINS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
-------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Grades Cadres d'emplois	Temps complet	Tous emplois			Total	Tous emplois		Total
		Temps non complet		Total		Hommes	Femmes	
		Par quotité						

FILIERES		moins de 17h30	17 H 30 à 28 H	28 H ou plus				
----------	--	-------------------	-------------------	-----------------	--	--	--	--

### FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	1	0	1	1
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur	0	1	0	0	1	0	1	1
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ANIMATEURS</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	2	0	0	0	2	1	1	2
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	5	0	0	0	5	4	1	5
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	21	1	1	4	27	3	24	27
Adjoint territorial d'animation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>34</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>36</b>
--------------------------	-----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------

<b>TOUTES FILIERES</b>	<b>178</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>222</b>	<b>79</b>	<b>144</b>	<b>223</b>
------------------------	------------	-----------	-----------	-----------	------------	-----------	------------	------------